

**Circonscription IEN HAUTE GARONNE
17 COLOMIERS**

Mondonville, le 06/10/2023

**ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
JULES VERNE**

Affaire suivie par
Mme Bequet Emilie
Téléphone
0561852332
Courriel
ce.0310662B@ac-toulouse.fr
Adresse
3 RUE DE LA LIBERTE
31700
MONDONVILLE

Objet : réunion du conseil d'école

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'école,

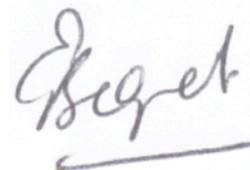
Conformément à l'article D. 411-1 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du conseil d'école qui se tiendra le 16 octobre 23 à 17H30, à l'école.

Ordre du jour :

- Nouveaux membres du Conseil d'école
- Personnels et missions
- Rentrée: bilan et effectifs
- Projets de classes et d'école
- Vote: APC et règlement de l'école
- Organisation des rythmes scolaires - rentrée scolaire septembre 2024
- Sécurité
- Budget: Coopérative, demandes de financement et investissement
- Questions diverses

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.

La Directrice, Emilie Bequet



La séance commence à 17h30

Secrétaire de séance: Madame Firriolo Céline

Retour sur l'attentat du 13 octobre 23 à Arras.

- Réunion sécurité mairie

Mme Bequet informe qu'une réunion s'est tenue lundi 16 octobre 23 à la mairie en présence de Mme le Maire, Madame Rakotorisoa (adjointe), M. Bécot (police municipale), Mme Nicolas (Directrice Pôle enfance), Mmes Bequet et Soulerot (Directrices école), Mme Bonnouvriée (Inspectrice EN), Mme Jean (conseillère pédagogique), Mme Rouyre (CCAS) et M. Mahé (Directeur Alae).

La sécurité des entrées, sorties et abords des établissements scolaires et alae a été abordée.

Mme le maire pose la question de l'interdiction de laisser entrer les familles dans l'enceinte de l'école.

Mme Bonnouvriée informe qu'à ce jour (16/10/23), il n'est pas interdit de laisser entrer les parents. Une sortie au portail pourrait risquer des attroupements considérables et longs devant l'école.

Il est convenu que les horaires échelonnés de la maternelle permettent une grande fluidité et réduisent les attroupements devant l'école. Le fonctionnement des accueils et sorties reste donc inchangé.

- Réunion sécurité en équipe

Un temps d'échange a également été proposé en équipe le 16/10/23 pour présenter les conclusions de la réunion sécurité en mairie.

L'équipe considère que le fonctionnement actuel (échelonné et fluide) permet une sortie sur un temps court.

- Mme Bequet propose une minute de silence qui est observée par l'ensemble des membres du Conseil d'école.

1. Les nouveaux membres du Conseil d'école

Pour rappel, le Conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Il est composé des membres suivants:

- la Directrice, présidente
- deux élus
- les enseignants qui exercent dans l'école
- les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école: 10

Le Conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande de la Directrice de l'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.

Ses compétences

Le conseil d'école, sur proposition de la Directrice de l'école:

- adopte le projet d'école
- vote le règlement intérieur de l'école
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire

L'équipe enseignante accueille trois nouvelles enseignantes:

- Mme Guizard en charge de la classe de MS 9
- Mme Roche en charge de la classe de GS 8
- Mme Sautel en charge d'une classe de MS 10

Mme Bequet félicite les nouveaux représentants de parents d'élèves élus le 13 octobre:

- M. Destarac Cédric, Mme Barlam Samira, Mme Douay Bénédicte, M. Blard Jérôme, Mme Le Toumelin Fannie, Mme Charpentier Laura, Mme Chavanon Lisa, Mme MayFat Cynthia, Mme Frulio Coralie et Mme Fernandez Thomasine

4 suppléants:

- Mme Akachar Sonia Alima, Mme Garcia Sophie, Mme Quarch Imane et Mme De Lima Amélie

Les prochaines dates des Conseils d'école :

- 6 février 2024 à 17h30
- 4 juin 2024 à 17h30

Mme Bequet remercie la municipalité pour cette nouvelle salle de réunion.

Observations: /

2. Le personnel de l'école et leurs missions

Directrice de l'école : exerce des missions administratives et pédagogiques.
Elle représente l'Institution auprès de la Commune et des parents d'élèves.

Mme Bequet indique être chargée d'une classe deux jours par semaine. Elle est remplacée chaque jeudi et vendredi pour assurer les tâches administratives liées à la Direction.

10 Professeurs des écoles : enseignant du premier degré en charge d'une classe.

Il intervient dans une école maternelle ou élémentaire et dispense un enseignement polyvalent. Il assure 24h d'enseignements hebdomadaire et 108 heures annuelles réparties comme suit:

- 36h APC
- 18h animations pédagogiques
- 6H Conseil d'école
- 24h de réunion d'équipe enseignante
- 24h de relations avec les familles (réunions de rentrée, spectacles, semaine des parents, entretien avec les familles,...)

A cela s'ajoute un temps de préparation de cours.

9 Atsem : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles mis à disposition par la commune.

Leurs missions :

- assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ainsi que la préparation et la mise en propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.
- Ils peuvent participer à la mise en œuvre des APC prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers. Ils peuvent également assister les enseignants dans les classes des enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Ils peuvent être chargés de la surveillance des enfants dans les lieux de restauration scolaire ou l'animation dans le temps périscolaire.

7 AESH: accompagnement des élèves en situation de handicap.

5 avec un contrat 24h et 2 avec un contrat 19h30.

Il est à noter que nous accueillons 11 élèves avec notification AESH dont 10 I.

Pour faciliter la qualité de l'accueil des enfants notifiés, l'équipe enseignante a choisi de répartir les enfants notifiés sur certaines classes qui bénéficient de l'intervention d'une AESH à la semaine. Ainsi, le suivi est assuré.

1 Service civique: nous avons le plaisir d'accueillir une jeune fille en service civique.

Objectif citoyen : Le volontaire découvrira des missions diverses au service de l'intérêt général (enseignants, animateurs, atsems, AESH, personnel mairie...) afin de préciser son projet professionnel. Il pourra acquérir des compétences variées et une solide expérience professionnelle.

Actions au quotidien :

- accueil (ouverture du portail, réception des messages, retardataires)
- participer aux temps forts de l'année: journée de la laïcité, projets solidaires, exposition annuelle
- accompagner une sortie scolaire
- aider à l'animation et à la médiation en récréation
- assister les enseignants lors d'ateliers en motricité, activités culturelle, artistiques et sportives
- aider à la communication avec les familles

Observations:

3. Rentrée: bilan et effectifs

- **Bilan de rentrée**

La rentrée des petites sections a été préparée dès mars 2023.

Chaque famille s'est vue proposer un rendez-vous administratif pour l'admission et une visite de l'école. Un livret d'accueil a été remis à chaque famille.

Enfin, chaque famille de PS a été contactée la veille de la rentrée pour échanger sur les modalités d'accueil.

Mme Bequet remercie les enseignants pour leur mobilisation en assurant les visites et la communication.

Les enseignants de PS, en accord avec les familles, ont proposé une entrée échelonnée (1h30 en présence du parent). Il est constaté que ces démarches ont permis de rassurer les familles et de proposer un cadre rassurant. Il est relevé qu'au moins 10 enfants portent des couches.

La rentrée des MS et GS s'est également très bien passée.

Observations:

Mme Nicolas indique que la mairie n'était pas informée de l'entrée à 13h45 pour les MS et que cela a posé des problèmes de réservation (les parents de MS avaient réservé le repas le jour de rentrée).

Mme Bequet rappelle que le fonctionnement a été validé en CE en juin 23 par l'équipe enseignante, la municipalité et les parents élus.

Chaque parent de PS a reçu en fin d'année scolaire les conditions de rentrée (papier ou mail) qui ont également été affichées sur le tableau d'affichage de l'école et sur le site de la mairie.

Les enseignants soulignent que ce fonctionnement est le même depuis plusieurs années.

Mme Bequet propose à la municipalité d'annuler les repas des MS pour éviter ce problème à la rentrée prochaine (à condition que ce fonctionnement soit validé en CE en juin 24).

- **Horaires et accueils**

-

Comme décidé en CE le 6 juin 23, les horaires et les modalités d'accueil ont été modifiés comme suit. Communication de rentrée aux familles:

A compter de la rentrée, les conditions et les horaires d'accueil et sorties seront modifiés pour des raisons de sécurité conformément aux recommandations des visites de sûreté.

Pour éviter le risque d'accident et de glissade lié aux cheminements boueux, les élèves seront accueillis dans les halls de chaque bâtiment:

Bâtiment A: classes 1 de Mme Tourtin, classe 2 de M. Egéa, classe 3 de Mme Dabade, classe 4 de Mme Firriolo, Classe 5 de Mmes Bequet et Gracieta, classe 10 de Mme Sautel

Bâtiment C: classe 6 de Mme Bauer, classe 7 de Mme Lagache, classe 8 de Mme Roche, classe 9 de Mme Guizard

Pour désengorger l'unique portail côté mairie, les élèves seront accueillis en horaires échelonnés:

Créneaux 1

8h35-11h35 / 13h35-16h35: classes 1, 2, 5, 6 et 7.

Accueil de 8h25 à 8h35 et de 13h25 à 13h35.

Les enfants ne seront pas accueillis durant le créneau d'accueil suivant de 8h35 à 8h45 et de 13h35 à 13h45.

Créneaux 2

8h45-11h45 / 13h45-16h45: classes 3, 4, 8, 9 et 10 Accueil de 8h35 à 8h45 et de 13h35 à 13h45.

Pour les familles qui ont des enfants sur deux créneaux différents, il leur est proposé de déposer le premier en fin de créneau 1 et le deuxième enfant en début de créneau 2.

Mme Bequet remercie les atsems qui assurent l'ouverture et la sécurité du portail ainsi que l'accueil dans les halls.

Observations:

Les parents élus font part des difficultés de « quelques » parents du 1er créneau qui doivent attendre la fin du 2ème créneau lorsqu'ils arrivent en retard. Mme Bequet précise que le personnel à l'accueil gère les entrées et les sorties des MS/GS et ne peuvent pas se libérer pour accompagner un petit jusqu'à sa classe sans surveillance.

Des solutions ont été proposées aux familles qui ont rencontré des difficultés et se sont adressées à l'enseignant ou la Directrice. L'équipe fait preuve de tolérance.

Concernant les difficultés pour les sorties du soir, liées aux sorties tardives de certaines classes de l'école élémentaire, Mme Bequet a contacté Mme Soulerot, Directrice de l'école élémentaire, afin de lui exposer la situation et faire remonter les difficultés de familles qui arrivent en retard en maternelle. Mme Soulerot a transmis l'information à ses collègues soulignant que « l'évacuation de l'élémentaire s'étale souvent jusqu'à 16H40 ».

De son côté, Mmes Nicolas et Rakotoarisoa rappellent la gratuité de l'alae pour les familles identifiées en difficultés (pas de facturation de 16h45 à 16h55). Cela concerne deux familles qui (enfants sur les 2 écoles). Idem le matin.

Les membres du conseil l'école remarquent des entrées et sorties beaucoup plus fluides. Les parents élus remarquent que les enseignants ont toujours proposé des solutions pour garder le contact et l'échange avec les parents.

• Les effectifs des classes et de l'école

L'école compte 263 élèves répartis sur 9 classes:

Petits	Moyens	Grands
93	83	87

PS 1	Mme Tourtin	26 élèves
PS/MS/GS 2	M Egéa	28 élèves
GS 3	Mme Dabade	25 élèves
GS 4	Mme Firriolo	24 élèves
PS 5	Mmes Bequet et Gracieta	26 élèves
PS/MS 6	Mme Bauer	29 élèves
PS/MS 7	Mme Lagache	27 élèves
GS 8	Mme Roche	24 élèves
MS 9	M. Guizard	27 élèves
MS 10	Mme sautel	27 élèves

Depuis la rentrée: 2 radiations et 2 inscriptions

Observations:

Mme Bequet souligne que les classes de GS étaient à 24 mais une inscription la veille de la rentrée a passé la classe de GS de Mme Dabade à 25.

4. Projets de classes et d'école

• Projets de classes

<p>Classe 1 Enseignante: Mme Tourtin Atsem: Mme Duplex</p> <p>PS</p>	<p><u>Thème</u> : l'école <u>Devenir élève</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les enfants et leurs parents, dialoguer, aider à la séparation, sécuriser affectivement et physiquement - Prendre ses repères dans son nouvel environnement - Articuler les temps scolaires et périscolaires (Alae du matin, cantine, Alae du soir) , dialoguer pour prendre en compte le bien-être de l'enfant dans le déroulement de sa journée et comprendre les attentes de ces différents moments <p><u>Apprendre à vivre avec ses pairs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à se connaître : se dire bonjour, connaître les prénoms des autres enfants, connaître les adultes. - Comprendre la fonction de l'école, pourquoi on va à l'école, comment on se comporte. - Fonctionner au sein du groupe, partager, gérer ses émotions, accepter la frustration, verbaliser, participer à la vie de la classe (ranger, prendre soin du matériel et des lieux...). - Devenir de plus en plus autonome dans ses actes du quotidien (habillage, déshabillage, sac, gourde, serviette...). <p><u>Supports</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mascotte Ptit Loup. - albums de jeunesse sur le thème de l'école et sur la séparation - Apprentilangue : vocabulaire de l'école - Chansons et comptines - Arts : découvertes d'outils et techniques, l'espace, le point et le rond
<p>Classe 2 Enseignant: M. Egéa Atsem: Mme Pin</p> <p>PS/MS/GS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - rentrée et accueil des petites sections, chants et comptines, rythme et rituels de la journée de classe. - projet autour de la coupe du monde de rugby, les continents, littérature, berceuses - apprentilangue pour le vocabulaire des jeux et des jouets - salle de motricité - élevage de phasme - plantation de glands de la cour de récréation - mise en place des APC, découverte des outils de la classe, remédiation mathématiques et langage.
<p>Classe 3 Enseignante: Mme Dabade Atsem: Mme Boselli (mi temps matin)</p> <p>GS</p>	<p>Vivre et apprendre ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> -dans un nouveau lieu, avec des nouveaux adultes, et d'autres camarades, d'autres règles, un nouveau rythme et de nouvelles activités. -accepter la différence. -mise en place des habitudes de travail et des règles de la classe, prendre des initiatives et travailler en autonomie. <p>Thèmes de la période</p> <ul style="list-style-type: none"> - lecture d'albums autour de la rentrée des classes -l'école, à quoi sert l'école ? - mise en place d'un élevage de phasmes en classe :Reconnaître les principales étapes du développement du phasme, dans une situation d'observation du réel et à partir de film documentaire. Connaître les besoins essentiels du phasme.
<p>Classe 4 Enseignante: Mme Firriolo Atsem: Mme Catalano (mi temps après-midi)</p> <p>GS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de la classe : fonctionnement des groupes, des ateliers, autonomie au sein de la classe (ce que j'ai le droit de faire quand j'ai fini mon activité), tableau des responsables, élaboration d'un panneau des règles de vie à partir de photos - Réseau d'albums thème rentrée des classes - La confiture de figues : travail sur un type d'écrit spécifique, la recette, travail en arts visuels sur la feuille de figuier, reconnaissance du mot figue 3 systèmes graphiques ; - phonologie : dénombrer, mélanger syllabes, les rimes (la comptine des prénoms, les cadeaux des animaux) - apprentilangues : thème sur l'école - Italien : se saluer , une chanson, une histoire - Arts visuels : travail sur les 4 peintres de nos 4 groupes : Keith Haring, Matisse, Dubuffet, Miro - projet sur les dinosaures à venir - Ecole et cinéma « Abracadabra »après vacances Toussaint (5 courts métrages autour de la magie.

<p>Classe 5 Enseignantes: Mmes Bequet /Gracieta Atsem: Mme Garnier</p> <p>PS</p>	<p>L'objectif est de permettre à l'enfant et sa famille de bien se sentir à l'école, se sentir en confiance. Travail d'écoute et de communication avec les familles.</p> <p>Projets de la classe:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rentrée (découverte de l'école, de la classe, fonctionnement, des règles, nommer adultes et camarades, vivre ensemble en collectivité - la gestion des émotions (joie et colère). <p>Tableau de doudous pour faciliter la séparation avec l'objet transitionnel</p> <p>Les élèves de la classe se saisissent des projets. Les élèves investissent parfaitement la classe.</p> <p>Projet spécifique de construction du temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> - lundi: Juliette la mascotte en week-end chez les enfants - Mardi: éveil linguistique - Jeudi: description - Vendredi: oeuvres d'art
<p>Classe 6 Enseignante: Mme Bauer Atsem: Mme Espie</p> <p>PS/MS</p>	<p>La rentrée échelonnée s'est bien passée et a permis une meilleure communication avec les parents et faire connaissance avec les parents</p> <p>Avec les enfants nous apprenons le vivre ensemble à comprendre les règles de la vie en collectivité</p> <p>Nous avons fait un travail autour des émotions (livre des émotions, le monstre des couleurs va à l'école) : gestion des émotions, comprendre ce qu'est une émotion,</p> <p>Nous avons aussi l'activité ritualisée apprentilangue</p>
<p>Classe 7 Enseignante: Mme Lagache Atsem: Mme Tohanean</p> <p>PS/MS</p>	<p><u>Période 1 :</u></p> <p>Lien école famille</p> <p>Accueil des parents et des enfants, appel téléphonique à chaque parent de petite section avant</p> <p>Mise en place des règles de vie en collectivité pour vivre ensemble, développement de l'autonomie</p> <p>Mise en place de l'emploi du temps afin de ritualiser la journée, apprendre à se repérer dans le temps</p> <p>Apprendre à se connaître : nommer les enfants de la classe et les adultes de la classe</p> <p>Découverte des différents lieux de l'école</p> <p>Apprendre à jouer ensemble, à partager, à ranger</p> <p>Découverte, lecture d'albums sur le thème de la rentrée et des émotions ; travail autour de ces albums</p> <p>Mise en place du carnet de voyage de KIMI, la mascotte</p> <p>Apprentilangues :</p> <p>PS : 1 mot par jour sur le thème de la rentrée</p> <p>MS : 2 mots par jour sur le thème des jeux et jouets</p> <p><u>Prévisions période 2 :</u></p> <p>Projet autour des animaux de la forêt</p> <p>Projet autour de Noël, à voir spectacle de chants de Noël</p> <p>Projet USEP 17 novembre matin Jeux collectifs autour d'un album Le château de Radegou</p>

<p>Classe 8 Enseignantes: Mme Roche Atsem: Mme Bastié (mi temps matin)</p> <p>GS</p>	<p><u>Littérature</u> - les contes traditionnels (associés à un travail de phonologie) - les livres « Le jour où loup gris est devenu bleu » et « La chèvre Biscornue », méthode Narramus (pour apprendre à comprendre, raconter, enrichir son vocabulaire) - les incorruptibles</p> <p><u>Arts visuels :</u> - Ecole et cinéma 1ère projection : Abracadabra, faire découvrir aux enfants le cinéma en tant qu'art</p> <p>Chaque enfant dispose d'un plan de travail pour travailler en autonomie.</p>
<p>Classe 9 Enseignant: Mme Guizard Atsem: Mme Savère</p> <p>MS</p>	<p>Période 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en main de la classe • Mise en place du fonctionnement de la classe avec des rituels définis pour chaque transition importantes de la journée • L'album « la couleur des émotions » mettant en avant la compréhension et gestion des émotions a été travaillé dans plusieurs domaines • Mise en place d'apprentilangue avec une collaboration avec l'autre classe de MS <p>Période 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouveau thème avec apprentilangue • Création d'un abcédaire (qui se poursuivra sur les autres périodes) • Projet inter classe sur les animaux de la forêt • Album Arc-en-ciel le plus beau poisson des océans • Projet usep (gymastique et sports collectifs) • Projets autour du thème de Noël (invitation des parents pour participer à certains ateliers) <p>Ma période 2 sur chaque domaine sera complète et mise en place durant les vacances de la Toussaint.</p>
<p>Classe 10 Enseignante: Mme Sautel Atsm: Mmes Boselli/Catalano (mi temps)</p>	<p><u>Explorer le monde</u> Pâte à modeler Séquence manipulation Est-ce qu'il y a du vent ? <u>Langage :</u> Raconter une histoire (méthode narramus) "le machin" <u>Maths :</u> Album à compter <u>EPS :</u> USEP Gymnastique <u>Période de Noël</u> (albums, ARTS, chants représentation parents ?)</p>

Observation: /

• **Projet d'école**

Notre Projet d'école « Communiquer pour créer du lien » a été validé par Mme l'Inspectrice le 26 juin 2018.

3 axes prioritaires:

- continuité des enseignements
- renforcer le lien avec les familles
- apprendre à vivre avec ses pairs

Axe 1 : Continuité des enseignements

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- Participation aux **Incorruptibles**. L'association les incorruptibles a été créée en 1988 et a reçu en 2013 l'agrément de l'Education nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public. L'ensemble de l'école participe. Nous recevons, après adhésion, une sélection de 6 livres. Chaque classe en dispose durant 2 semaines.

Les livres sont lus et chaque enfant est invité à « voter » pour son livre préféré.

Le résultat des votes est ensuite remonté à l'association.

- **Cahier de littérature**. Ce cahier est commencé en PS et suit l'enfant jusqu'en fin de GS. C'est le recueil des albums lus en lien avec les projets de classe.
- **Liaison GS/CP** : visite de l'école élémentaire, rencontre, questions et lecture offerte
- **Projets 2023-2024: plan de continuité pédagogique par niveau**
 - carnet de suivi des apprentissages
 - Progression vocabulaire. Apprentilangues

Axe 2 : Communiquer pour créer du lien

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- entretien individuel pour chaque inscription
- **visite de l'école et rencontre du personnel enseignants** pour les nouveaux inscrits.
- **exposition annuelle** : Date: 6 et 7 mai 2024.
- **sacs à albums** : sacs qui circulent dans les familles (lien entre les projets de l'école et les parents)

Projets 2023-2024

- **Notre école faisons la ensemble: en organisant 3 temps forts d'échanges entre les différents partenaires: enseignants, parents élus, mairie, atsem, alae et AESH**

Dates: 21/11, 05/03 et 14/05 à 18h00

- **Communication avec les familles: ENT**

Axe 3 : Apprendre à vivre avec ses pairs

Les actions mises en place qui se poursuivront cette année :

- Jeux de cour

Projets 2023-2024:

- **banc de l'amitié**
- **Journée de la laïcité**
- **Lecture lutte contre le harcèlement**

Observations: /

- Projets de l'école

Projets sportifs

<p>Patinoire</p>	<p>MGS 2, GS 3, GS 4, GS 8</p> <p>Cette activité développe la compétence spécifique: « adapter ses déplacements à différents types d'environnement »</p> <p>Il permettra aux enfants de:</p> <ul style="list-style-type: none"> découvrir un milieu nouveau en dehors de l'école et de la salle de motricité oser prendre des risques s'adapter à un milieu instable (s'équilibrer) glisser respecter des règles de sécurité: casque, gants <p>Les parents qui souhaitent accompagner sur la glace pourront passer un agrément animé par une conseillère pédagogique de la circonscription. La date sera prochainement communiquée. Les enseignants alertent sur l'encadrement. A défaut d'être suffisant, la sortie sera annulée.</p> <p>Nous remercions la commune qui finance les déplacements en car et les entrées.</p>
<p>USEP</p>	<p>L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive (EPS) dispensée par les professeurs des écoles. Son projet éducatif peut se résumer en une formule : « former des citoyens sportifs ». Les classes concernées: Classes 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10</p>

Projets culturels

<p>Ecole et cinéma</p>	<p>MS/GS 2 M. EGéa, GS 3 Mme Dabade, GS 4 Mme Firriolo, GS 8 Mme Roche</p> <p>Ecole et cinéma est un dispositif national proposé aux élèves de la grande section au CM2 visant à faire découvrir le cinéma comme un art (jugement, éducation à l'image...)</p> <p>Il permet aux enfants de découvrir des oeuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Cela permet une initiation au cinéma grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants. 3 sorties dans l'année: Participation financière des familles est demandé aux familles. Lieu: Cinéma le central à Colomiers</p>
------------------------	---

Observations:

Mme Bequet précise que la circulaire du 13 juin 23 a modifié le taux d'encadrement des élèves.

<p>Taux d'encadrement minimaux des élèves de niveau maternelle, quel que soit le type de sorties scolaires</p>	
<p>Jusqu'à 16 élèves</p>	<p>Au-delà d'un groupe de 16 élèves</p>
<p>Deux adultes dont l'enseignant de la classe</p>	<p>Un adulte supplémentaire pour 8 élèves</p>

5. Vote: APC et règlement intérieur

- **APC.**

Instaurées dans le cadre de la réforme de l'organisation de la journée et de la semaine scolaire dans le premier degré, les APC font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en œuvre dans toutes les écoles.

Néanmoins, les APC ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

Tous les élèves peuvent être concernés par ces activités pédagogiques complémentaires, à un moment ou un autre de l'année scolaire, selon les besoins identifiés par leurs enseignants.

Les APC, activités pédagogiques complémentaires, sont proposées le lundi, mardi et jeudi aux horaires suivants:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Classes 1 et 2 11h35-12h05	Classes 1 et 2 11h35-12h05		Classes 1 et 2 11h35-12h05	
Classes 3, 4, 8, 9 et 10 11h45-12h15	Classes 3, 4, 8, 9 et 10 11h45-12h15		Classes 3, 4, 8, 9 et 10 11h45-12h15	
Classes 5, 6 et 7 12h55-13h25	Classes 5, 6 et 7 12h55-13h25		Classes 5, 6 et 7 12h55-13h25	

Ces nouveaux horaires ont été proposés par l'équipe enseignante afin de faciliter le service de restauration. Cette proposition a été acceptée par la municipalité. Les agents de cantine se sont dits satisfaits.

Présentation des projets envoyé à Mme l'Inspectrice le 21 septembre 2023.

nombre de classes de l'école : 10							
Périodes scolaires concernées	Jours	Horaires	Quotité (heures)	Classe (s)	Type d'activités pédagogiques complémentaires conduites		
					(1) Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages	(2) Aide au travail personnel	
(3) Activité prévue par le projet d'école – A préciser							
P1-P2	Lundi-Mardi Jeudi	11h35-12h05 ou 12h55-13h25	36h00	PS	1- échanges avec enseignant -renforcement autonomie, appropriation des espaces de la classe	Madame Tourtin Mme Gracieta	
P3-P4				PS			2 - renforcement maîtrise de la langue orale - jeux symboliques et règles
P5				PS 1			1 - Evaluation
P1-P4	Lundi-Mardi Jeudi	11h35-12h05	36h00	2	1 Remédiation langage et numération	M. Egéa	
P5				PS MS GS 2	3 Préparation représentation du spectacle		
P1 - P5	Lundi-Mardi Jeudi	11h45-12h15	36h00	GS	1 Remédiation langage et numération, structurer sa pensée	Mme Dabade	
P1	Lundi-Mardi Jeudi	11h45-12h15	36h00	GS	3 Informatique, utilisation de l'ordinateur	Mme Firriolo	
P2				GS	3 Classe mobile : tablettes		
P3				GS 4	1 Evaluation langage		
P4				GS 4	1 Remédiation langage et écriture cursive		
P5				GS 4	3 Préparation représentation du spectacle		
P1	Lundi-Mardi Jeudi	12h55-13h25	36h00	MS	3 Langage, prise de parole en petit groupe	Mme Bauer	
P2 P3 P4				MS 6	1 Remédiation langage et numération		
P5				MS 6			
P1	Lundi-Mardi Jeudi	12h55-13h25	36h00	MS 7	1 Autonomie, fonctionnement de la classe	Mme Lagache	
P2				MS 7	1 Remédiation par groupe de besoins		
P3				PS 7	1 Langage et remédiation		
P4				PS MS 7	3 Projet d'école : exposition		
P5				PS MS 7	3 Projet de classe Evaluation		
P1	Lundi-Mardi Jeudi	11h45-12h15	36h00	GS 8	1 Fonctionnement de la classe	Mme Roche	
P2				GS 8	1 Remédiation (langage et numération)		
P3				GS 8	1 Evaluation		
P4				GS 8	1 Remédiation (langage et numération)		
P5				GS 8	Evaluation 3 Préparation représentation du spectacle		
P1 P2 P3 P4	Lundi-Mardi Jeudi	11h45-12h15	36h00	MS	1 Remédiation langage oral, écriture et numération	Mme Guizard Mme sautel	
P5				MS	2 Renforcement des acquis		

Le projet est adopté à l'unanimité.
Observations: /

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE 2023-2024

Préambule

Le règlement intérieur de l'école précise comment est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative.

Il comporte les modalités de transmission des valeurs et des principes de la République et s'appuie sur les textes suivants :

- la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989
- la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Ce règlement a été rédigé à partir du règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Haute-Garonne.

1. Horaires de fonctionnement de l'école

Ce fonctionnement a été arrêté lors du conseil d'école le 6 juin 2023.

L'accueil du matin et la sortie du soir se font aux portes des halls d'entrée de chaque bâtiment, sauf pour la classe 10 qui fait son accueil du matin et sa sortie du soir par la porte extérieure de la classe.

La sortie et l'accueil du midi se font au portail bois pour toutes les classes de l'école.

Un filtrage est assuré par un adulte de l'école pour les entrées et les sorties des classes. Tout retard doit être exceptionnel.

Classes 1, 2, 5, 6 et 7 : les enseignants accueillent dès 8h25 le matin et 13h25 l'après-midi

	Matin	Après-midi
<i>lundi/mardi/jeudi/vendredi</i>	8h35 -11h35	13h35 -16h35

Classes 3, 4, 8, 9 et 10: les enseignants accueillent dès 8h35 le matin et 13h35 l'après-midi

	Matin	Après-midi
<i>lundi/mardi/jeudi/vendredi</i>	8h45 -11h45	13h45 -16h45

Les élèves peuvent bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC) comme suit:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Classes 1 et 2 11h35-12h05	Classes 1 et 2 11h35-12h05		Classes 1 et 2 11h35-12h05	
Classes 3, 4, 8, 9 et 10 11h45-12h15	Classes 3, 4, 8, 9 et 10 11h45-12h15		Classes 3, 4, 8, 9 et 10 11h45-12h15	
Classes 5, 6 et 7 12h55-13h25	Classes 5, 6 et 7 12h55-13h25		Classes 5, 6 et 7 12h55-13h25	

2. Inscription et admission

L'inscription à l'école se fait auprès du maire de la commune.

La directrice d'école procède à l'admission à l'école sur présentation :

- du certificat d'inscription délivré par le maire
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication vaccinale
- d'un certificat de radiation s'il y a eu un changement d'école

En l'absence de précisions écrites contraires, il convient de présumer que les parents exercent en commun l'autorité parentale.

3. Fréquentation, absentéisme et obligation scolaire

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

En cas d'absence d'un élève, les parents sont tenus d'avertir dans les plus brefs délais :

- L'enseignant(e) par courriel ou la Directrice: ce.0310662b@ac-toulouse.fr
- L'école par téléphone: **05 61 85 23 32**

En cas d'absence prévisible, les personnes responsables de l'enfant en informent préalablement la directrice en précisant le motif.

Chaque demi-journée d'absence est consignée dans le registre d'appel. Si la fréquentation est irrégulière, la directrice réunira la communauté éducative afin d'alerter la famille.

Sur demande écrite des parents, la directrice peut, à titre exceptionnel, autoriser l'élève à s'absenter sur le temps scolaire, à condition qu'il soit accompagné par une personne nommément désignée par écrit. Les parents sont alors pleinement responsables de leur enfant. Ces absences peuvent être justifiées pour permettre aux élèves de bénéficier de certains soins ou rééducations.

4. Education et vie scolaire

Les élèves ont l'obligation de suivre tous les enseignements sans exception.

Droit à l'image :

Toute prise de vue nécessite l'autorisation expresse de l'intéressé ou des titulaires de l'autorité.

Respect de la laïcité :

A l'école le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Les agents contribuant au service public d'éducation, sont soumis à un strict devoir de neutralité qui leur interdit le port de tout signe d'appartenance religieuse.

Assurance

Lors de la participation des élèves aux sorties facultatives, il pourra être demandé une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accidents corporels ».

5. Droits et obligation des membres de la communauté éducative

Tous les membres de la communauté éducative doivent, lors de leur participation à l'action de l'école, respecter le pluralisme des opinions et les principes de neutralité et de laïcité.

Les règles de vie à l'école

Tout doit être mis en œuvre à l'école pour créer les conditions favorables aux apprentissages et à l'épanouissement de l'enfant. Il est important d'encourager et de valoriser les comportements les mieux adaptés à l'activité scolaire.

A l'inverse, les comportements qui troublent l'activité scolaire, les manquements au règlement intérieur de l'école, et en particulier toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes, donnent lieu à des réprimandes, qui sont portées immédiatement à la connaissance des représentants légaux de l'enfant. Ces réprimandes ne peuvent elles-mêmes en aucun cas porter atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un enfant.

Lorsque le comportement d'un élève perturbe de façon durable le fonctionnement de la classe et/ou de l'école, malgré la concertation engagée avec les responsables légaux, sa situation doit être soumise à l'examen de l'équipe éducative définie à l'article D.321-16 du code de l'éducation. L'équipe éducative peut proposer des aménagements de scolarité.

Les relations entre les familles et l'école

Les parents d'élèves participent par leurs représentants au conseil d'école.

La liaison avec les familles se fait par le cahier de liaison ou par courriel.

Des échanges sont organisés pour être informés des acquis et/ou comportements de leur enfant. Ils sont garants de l'obligation d'assiduité.

Les parents peuvent demander à rencontrer l'enseignant(e) ou la directrice en prenant rendez-vous.

6. Protection de l'enfance, surveillance et sécurité

L'enseignant ou tout membre de l'équipe éducative ayant connaissance de tout fait de maltraitance physique ou psychique est tenu de porter ces informations préoccupantes à la connaissance de l'autorité.

Hygiène et santé

Les enfants doivent être en bon état de santé et de propreté pour être accueillis à l'école. Si une négligence répétée est constatée, la directrice interviendra auprès des parents.

Les médicaments sont interdits à l'école sauf protocole particulier (projet d'accueil individualisé).

La surveillance

La surveillance s'exerce pendant la période d'accueil des élèves, chaque demi-journée dix minutes avant l'entrée en classe. A l'issue de l'enseignement obligatoire et le cas échéant des APC, les enfants sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par les parents par écrit (sur présentation d'une pièce d'identité) ou confiés au service de restauration ou de garderie (ALAE) s'ils y sont inscrits. Les enfants sont alors placés sous la responsabilité de la personne à qui ils ont été remis.

Sécurité

L'école dispose d'un PPMS (plan particulier de mise en sûreté) face aux risques majeurs et « attentant-intrusion ». Ce PPMS est présenté chaque année en conseil d'école. Conformément à la réglementation en vigueur, des exercices seront réalisés durant l'année (évacuation incendie, fuite, confinement).

Seuls bénéficient d'un droit d'accès permanent aux enceintes scolaires : les personnels (enseignants, Atsem, AESH, psychologue EN, personnel mairie exerçant leurs missions dans l'école), les élèves pendant le temps scolaire, le maire, les autorités académiques, le délégué départemental de l'éducation nationale. Toute autre personne ne peut pénétrer dans l'enceinte scolaire qu'avec l'autorisation expresse de la directrice ou sur convocation ou invitation.

Ce règlement a été adopté par le conseil d'école du 16 octobre 23.

Annexe 1 – Charte de la laïcité

Annexe 1

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

6. Organisation des rythmes scolaires - rentrée scolaire 2024

Au terme de trois années de fonctionnement sur un même mode d'organisation scolaire, nous devons renouveler la répartition des 24 heures de l'enseignement obligatoire.

Notre école fonctionne sur un mode dérogatoire:

Lundi/mardi/jeudi/vendredi: 8h35-11h35 et 13h35-16h45 ou 8h45-11h45 et 13h45-16h45.

Mme Bequet propose de renouveler l'organisation actuelle.

Mme Rakotoarisoa et Nicolas précisent que la mairie ne souhaite pas bouleverser tout au dernier moment mais que cette question sera abordée dans le cadre du PEDT qui est valable jusqu'en 2025. Mme Onno souhaite réunir pour cela les associations, professionnels et familles.

Tous les membres du conseil d'école sont favorables au renouvellement de la semaine des 4 jours.

7. Sécurité

- **L'exercice incendie** a été effectué avec succès le: 28 septembre 2023 à 10h50.

Enregistré sous le N° 21429

Les observateurs: Mme Le Toumelin Fannie, parent élu et M. Olivier, services techniques mairie.

Les consignes ont été mises à jour et affichées.

Bilan:

- Evacuation fluide et rapide en 2min23
- le signal a bien été entendu par tout le monde

Retex: Mme Bequet propose de mettre les listes de classes à disposition dans les cabanons de chaque cour pour les classes en récréation.

- **Un exercice PPMS attentat intrusion** a eu lieu le 19 septembre 23 à 15h15

Enregistré sous N° 20977

Les observateurs

- M. Bertero, Services techniques Mairie

Durée de l'exercice: 5 minutes.

Le scénario: L'exercice a été déclenché de manière accidentelle par un agent lors du changement de pile d'une télécommande.

Bilan

- Le matériel défectueux: télécommande d'arrêt: renvoyée au fournisseur, commande réparée
- Ce signal est audible de tous
- Signal mal identifié par certains agents: une formation a été proposée un mercredi matin

Observations: /

- **Fait établissement enregistré sous le N° 2023-016-3076371**

Le vendredi 6 octobre 23, un papa a observé la récréation depuis le portail de service. Il a vu sa fille se faire percuter par un enfant à vélo. Malgré l'intervention immédiate d'un adulte dans la cour, il a alors tenté d'escalader le portail de service, puis a donné de violents coups de pieds dans le mur d'enceinte de l'école. A la sortie des classes, il tenté de parler à l'enfant qui avait percuté sa fille. L'enseignante, l'atsem et l'AESH qui a assisté à la scène ont reçu le papa. Il s'est finalement excusé.

Mme Bequet relève un autre fait: un papa a eu une expression injurieuse à l'égard de la directrice qui lui demandait de sortir de l'école (il s'apprêtait à traverser les toilettes occupés par des enfants.

- **Un exercice PPMS attentat intrusion a** eu lieu le 12 octobre 23 à 9h35.

Enregistré sous N° 21223

Les observateurs: Mmes Charpentier Laura, Garcia Sophie, Le Toumelin Fannie et M. Olivier (services techniques)

Scénario: intrusion et barricade silencieuse.

Bilan:

- Barricade rapide en 40 secondes
- signal parfaitement audible
- Signal couvrant les bruits éventuels des enfants
- Signal perturbant et pouvant créer une atmosphère déstabilisante pour le terroriste
- Classe 8: vérification du verrou (suite aux travaux de peinture de l'été)
- Classe 9: transmettre la clé ou poser une targette sur la porte côté salle de sieste
- Salle de motricité: penser à bien fermer les verrous posés sur les portes

8. Budget: coopérative, financement et investissement

• Coopérative

Le compte-rendu financier 2022-2023 a été établi par David Egéa.

M. Egéa explique que les entrées correspondent aux dons des familles, don de l'APE (actions diverses: vente d'objets et chocolats et kermesse) et la vente de photos.

M. Egéa indique qu'une sortie a été entièrement financée par la fondation Sommer grâce à Mme Bequet.

L'équipe remercie les familles et l'association de parents pour leur investissement et les dons à la coopérative.

Achat matériel pédagogique:

- Albums, jeux et tout matériel en lien avec les projets de classes
- les Incorruptibles (adhésion et livres)
- les cars pour les sorties scolaires
- les entrées lors des sorties scolaires
- les jeux coopératifs pour les classes et l'école
- ateliers coopératifs menés en classe: cuisine, plantations

Cette année, l'équipe a souhaité mettre en oeuvre le projet de cycle vocabulaire et a financé le matériel apprentilangues pour chaque classe.

Afin de compléter le budget alloué par la municipalité à la classe 10, l'équipe a commandé des jeux Nathan pour un budget de 1000 euros.

L'équipe remercie les parents pour leur investissement dans les différentes actions menées pour récolter des fonds pour l'école.

M. Egéa explique qu'il a dû financer, avec la coopérative, les sorties scolaires qui avaient reçu un avis favorable pour un financement mairie. Les enseignants n'ont pas respecté la procédure mairie et ont validé les devis sans les transmettre à la comptabilité pour l'engagement comptable.

L'équipe précise que cette procédure alourdit considérablement la charge de préparation d'une sortie scolaire et pose des difficultés quant à l'attribution égale pour chaque classe.

Mme Nicolas a rencontré Mmes Bequet et Tourtin et M. Egéa. Les difficultés liées au fonctionnement ont pu être évoquées. Mme Nicolas a proposé à Mme Bequet de rédiger un courrier à Madame le maire en apportant des justificatifs.

Mme Bequet s'est engagée à rédiger le courrier et produire les documents justifiant la légalité de cette subvention.

Mme Nicolas explique que cette somme allouée aux sorties scolaires peut être utilisée avant novembre 23 ou pourra être reportée sur le budget 2024.

M. Egéa propose une sortie à la forêt de Bouconne.

Les GS demandent le financement du bus pour Ecole et cinéma, ainsi que les entrées.

La nouvelle mandataire sera Mme Tourtin. Mme Bequet la remercie.

Observations: Les parents élus demandent depuis quand la subvention n'est plus versée. Mme Bequet indique que la subvention n'est plus versée pour la 3ème année.

• Investissement

Demande envoyée le 10/11/22:



Demandes d'investissements pluriannuelles

Ecole : *EMPU Jules Verne*

LEC : */*

	2023		2024		2025		TOTAUX
	Détails	Coût	Détails	Coût	Détails	Coût	
Mobilers	Tables/chaises classe 1	3500€	Tables/chaises classe 6	3500€			0,00 €
	Meubles rangement classe 5 et 7	500€ x 2					
	2 Meubles Sécurité PAI	500€ x 2					
	2 fours électriques	150€ x 2					
	4 Tables/chaises légères	800€					
Jeux							0,00 €
Informatique							0,00 €
Travaux	Aménagements classes Bât A et C		Volets				
	+ Porchillon Bât C						
	Internet Bât C + Profédri que						
Autres	Pour gérer les chaleurs : Stores Californiens						0,00 €
	0,00 €		0,00 €		0,00 €		0,00 €

Demandes validées: Les meubles des classes 5 et 7 ont été financés.

Les enseignants de GS proposeront des séances d'APC avec la classe mobile (choix municipal).

Demandes investissement 2024:

- 2 fours électriques
- Banc pour asseoir les enfants hall A
- Bancs classe 1
- 4 Chaises classes 7 et 10 chaises classe 10
- Banc de l'amitié dans chaque cour

Observations:

- Classes 3 et 8: ordinateurs en fin de vie. Les enseignantes font un appel au don.

Mme Nicolas se renseignera sur d'éventuels ordinateurs remisés en mairie.

9. Questions diverses

QUESTIONS COMMUNES AUX DEUX ÉCOLES :

1) La Mairie a communiqué dernièrement via le portail famille concernant la modification des horaires de scolarité :

« Chers parents,

Lors du conseil d'école de Jules Verne en date du 6 juin 2023, les représentants des parents, les enseignants et les 2 représentants de la mairie ont validé la proposition de Mme Lacourthiade (Inspectrice de l'Education nationale) en faveur d'une réorganisation des horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Depuis la rentrée, nous avons observé que quelques familles avec fratrie dans les 2 écoles rencontraient des difficultés pour être à l'heure. Afin de soulager ces familles qui peuvent avoir régulièrement du retard à l'horaire de sortie de 16h35, nous vous informons que nous avons demandé aux ALAE une souplesse de facturation concernant l'ALAE du soir.

Le Pôle Enfance Jeunesse Education. »

- 1) Pouvez-vous clarifier le terme « la souplesse » de facturation des ALAE du soir s'il vous plaît ? qu'en est-il des matins ?

Réponse mairie : les difficultés rencontrées concernent actuellement 1 famille le matin et 3 le soir. Nous laissons "cette souplesse" de facturation matin et soir à l'appréciation de l'ALAE uniquement pour ces familles.

- 2) Pouvez-vous mettre l'APE systématiquement en copie des communications concernant les deux écoles s'il vous plaît ? (rappel du mail ape.mondonville@gmail.com)

Réponse mairie : c'est noté, nous utiliserons cette adresse mail.

- 3) Comment pouvez-vous remédier au manque de savon dans les toilettes des deux écoles ?

Réponse mairie : toutes les classes de CA et tous les WC des 2 écoles sont équipés de portes savon que nous rechargeons chaque jour. A noter également qu'il y a au minimum deux passages en nettoyage par jour dans tous les WC et pour les deux écoles. Nous n'avons pas remarqué un manque de savon récurrent, seulement des recharges à effectuer et qui ont été réalisées dès le signalement.

- 4) Tous les enfants notifiés ont-ils une AESH, et une AVL présente à ce jour ?

Réponse mairie : dans le cadre de notre marché qui nous lie avec LEC, nous avons budgétisé le financement de 5 AVL. 3 AVL sont actuellement en poste.

École: 7 AESH interviennent sur le temps scolaire. Pour pallier le manque de personnel, nous avons fait le choix de regrouper plusieurs enfants notifiés dans une même classe afin d'assurer l'accompagnement (à défaut qu'il soit I, il est au moins mutualisé)

- 5) **[Service minimum]**
L'accueil des enfants n'a pas été assuré au sein des établissements lors des grèves de l'an passé, le service minimum n'ayant pas été mis en place. Plusieurs familles se sont retrouvées en difficulté. Avez-vous trouvé une solution / pris des précautions afin que cette situation ne se réitère pas ?

Réponse mairie : a deux jours de l'information, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour mettre en place un service minimum. Rappelons également que nos propres agents peuvent se mettre en grève aussi et que nous n'avons pas les moyens humains pour organiser cela.

- 6) **[CANTINE]** Plusieurs familles ont constaté une erreur dans leur dossier : la mention « végétarien » n'aurait pas été enregistrée et leurs enfants se sont vu servir des plats avec viande. Pouvez vous vérifier que les dossiers sont à jour (végétarien, PAI) – Les familles concernées ont des enfants en PS, nous leur avons conseillé de prendre contact avec Madame NICOLAS.

Réponse mairie : depuis la rentrée, aucun dysfonctionnement ne nous a été remonté sur l'école Jules Verne tant au niveau de la cantine que par Mme Borderieux (gestionnaire des dossiers scolaires). Peut-être existe-t-il une confusion pour les familles qui pensent que leur enfant est "sans porc" alors que nous ne proposons pas cette option ?

Cependant début septembre, à la cantine Caroline Aigle, le temps de la mise en place de la rentrée, nous avons eu 4 à 5 repas manquants "sans viande". Un décalage est survenu lors du pointage des repas "sans viande" par les animateurs et quelques enfants qui ont demandé sur la ligne du self des repas "sans viande" alors qu'ils sont enregistrés "repas normal".

M. Mahé indique ne pas être au courant. Les familles ne l'avaient pas indiqué dans leur dossier.

Mme Bequet propose d'ajouter un message à l'attention des parents dans le dossier les invitant à bien vérifier que le régime demandé pour leur enfant a bien été pris en compte.

M. Mahé rappelle que le régime végétarien n'existe plus. Le repas végétarien est proposé une fois par semaine à tous les enfants.

- 7) [ENCADREMENT] Pouvez-vous nous confirmer que chaque classe dispose d'une ATSEM ? Des recrutements sont-ils envisagés prochainement ?

Réponse mairie : l'article R412-127 du code des communes prévoit une obligation de recrutement d'un ATSEM dès lors qu'une classe maternelle existe sur la commune. Toutefois, les services de cet agent peuvent éventuellement être répartis sur plusieurs classes. Il n'y a donc pas d'obligation d'un ATSEM par classe. Pas de recrutement envisagé.

Ecole: 9 exercent leurs missions à l'école. Les classes de GS disposent du service d'une atsem à mi temps: Matin pour classe 3 et 8, après-midi pour la classe 4.

Les parents élus indiquent qu'ils souhaiteraient, idéalement, une atsem par classe.

- 8) Les enfants sont-ils toujours accueillis dans les préfabriqués ? si non quelles utilisations en faites-vous ? Des aménagements sont ils prévus pour assurer une isolation (chaud /froid)

Réponse mairie : les préfabriqués accueillent la salle des enseignants et la salle des ATSEM. Il n'y a pas de travaux d'isolation prévus à ce jour

Ecole: Les enfants ne sont plus accueillis de manière régulière dans le préfabriqué. Occasionnellement, les élèves peuvent s'y rendre avec la psychologue scolaire ou leur enseignant (séances musique, documentaire télé...). Nous avons une salle de réunion et une salle de pause.

- 9) Le salpêtre est de retour, que comptez-vous faire pour y remédier définitivement ? L'ARS doit-elle intervenir ?

Réponse mairie : a ce jour, nous ne constatons pas d'humidité ni de cloque dans les murs des WC du bâtiment A. Mme Nicolas demande aux enseignants et atsem de prévenir en cas de retour.

- 10) Cette année pouvez-vous nous dire si les visites médicales PMI des GS auront bien lieu ? et si non, pourquoi,

Comme chaque année, les enseignants de GS rempliront les documents esculape qui sont envoyés au Dr Zemat. Elle peut proposer un rendez-vous médical aux familles à l'issue des remontées.

Pour rappel, 3 examens de suivi médical à l'âge de 4 ans, 5 ans et entre 8 et 9 ans. Le médecin examine votre enfant, le vaccine si besoin et échange avec vous sur toutes les questions de vous posez. Ces consultations sont prises en charge à 100% par l'Assurance Maladie sans avance de frais (hors dépassements d'honoraires éventuels).

- 11) Les cafés des parents peuvent-ils être reconduit ? A quelle fréquence ?

Ils ne seront pas proposés par manque de temps. Mme Bequet indique disposer de deux journées de décharge pour gérer des tâches nombreuses et diverses.

- 12) Est-il possible de donner une collation aux enfants fournie par les parents ? (Possibilité de l'inclure relativement facilement comme rituel dans la routine) Le service repas à partir de la MS est à 12H45, le petit déjeuner à 8h (voir plus tôt pour certains) ne suffit pas.

L'école ne propose pas de collation systématique. Les familles ont des avis divergents et il ne peut pas être envisagé que certains enfants mangent un goûter devant d'autres qui n'en auraient pas. Comme pour d'autres sujets, dans certains cas particuliers, une petite collation peut être discutée avec l'enseignant (par exemple pendant le temps d'accueil pour les enfants arrivant très tôt à l'Alae). C'est un sujet qui pourrait être discuté dans le cadre de nos rencontres. Notre école faisons la ensemble.

Les parents élus précisent que cette demande concerne peu de familles, une en particulier.

- 13) Quelles solutions proposez-vous de mettre en place dès aujourd'hui pour lutter contre les fortes chaleurs ?

Réponse mairie : nous espérons que l'entreprise retenue pourra installer pendant les vacances d'automne, les brasseurs d'air pour les classes du bâtiments A (2 par classe). Les classes du bâtiment C ayant des plafonds trop bas, bénéficieront d'un renfort en ventilateur car il n'est pas possible techniquement d'installer des brasseurs d'air. L'installation d'une clim est inenvisageable budgétairement. Cependant, nous souhaitons proposer l'installation de pergolas ou de stores pour apporter de l'ombre et par conséquent de la fraîcheur.

Les parents interrogent sur des stores banne. Mme Bequet précise qu'ils ne pourraient pas être déployés en cas de vent.

Les parents suggèrent des films occultants.

- 14) Pour donner suite au PPMS de l'an passé, avez-vous pu mettre en place des solutions adaptées aux différents points relevés ? quels sont les points encore en attente ou non pris en compte ?

Réponse mairie : cet été a été installé un nouveau système d'alarme permettant d'être entendu dans toute l'école. Le compte-rendu des derniers exercices ne révèle plus de problématique.

- ALAE ALSH DES DEUX ECOLES

Les parents d'élèves souhaitent remercier les équipes et la mairie pour la fête de l'Alae organisée sur la précédente année scolaire. Ce temps convivial a permis aux parents d'échanger avec les animateurs, entre eux et le spectacle a réjoui autant les participants que les spectateurs. Bravo !

Nous notons également que nos demandes ont été prises en compte en termes de facturation et de communication. Nous apprécions de pouvoir disposer du programme des activités même si les jours ne sont pas précisés pour ne pas avoir de pics d'affluence. Merci.

21) Quel est le ratio animateurs/enfants actuellement dans les deux centres d'accueil ? Diriez vous que vous disposez de suffisamment d'animateurs pour assurer la sécurité des enfants ?

M. Mahé précise le taux d'encadrement: 1 animateur pour 14 élèves. L'Alae a accueilli 50 enfants pour 6 animateurs.

Chaque classe dispose d'un animateur le midi et le soir.

M. Mahé ne relève pas de sous effectif.

22) Quelles sont les activités proposées lors de la pause méridienne ?

M. Mahé indique que les animateurs proposent des activités diverses: activités artistiques et physiques, rugby (coupe du monde), octobre rose. Les familles peuvent suivre les actions Facebook.

Un parent élu propose septembre en or, mois de mobilisation dans la lutte contre les cancers pédiatriques.

23) Comme pour la visite des cantines, une fois dans l'année, serait-il possible de mettre en place une visite de l'ALAE sur un temps méridien ?

M. Mahé accepte 2/3 parents.

Questions diverses

24) Avez-vous la date du début des travaux du collège ? La date prévisionnelle d'ouverture du collège est-elle toujours maintenue pour Aout 2027 ?

Réponse mairie : ouverture collège toujours maintenue pour la rentrée scolaire 2027-2028. Date prévisionnelle de début des travaux : deuxième semestre 2025.

POINT COMPLEMENTAIRE SUR L'ANOMALIE SANITAIRE

A ce jour et sans résultat de l'ARS, plusieurs interrogations se posent quant à la cuisine satellite et au respect des protocoles. Nous, parents, avons besoin de comprendre, avons besoin de réponses pour pouvoir accorder à nouveau notre confiance.

L'APE a réceptionné de nombreuses doléances de parents se plaignant d'une communication sommaire, d'un manque de soutien, et de l'absence d'explications aux enfants.

- 25) Pouvez vous nous communiquer le protocole ou les protocoles de référence mis en place au sein de la cantine scolaire ? ainsi que celui du nettoyage notamment des toilettes ?
- 26) Comment vérifiez-vous le respect de la chaîne du froid ainsi que la chaîne du chaud lors de la livraison et des préparations ?
- 27) Existe-t-il des analyses réalisées tout au long de l'année ? Si oui, à quelle fréquence ? par qui ?
- 28) Quelle structure a réalisé la désinfection des locaux ? est-ce un organisme agréé ?
- 29) Quel plan d'action va être mis en place à la suite de cette problématique ?

Réponse mairie : considérant que cette thématique ne relève pas d'un conseil d'école, nous vous proposons de répondre à vos questions lors de la prochaine commission cantine qui se déroulera le jeudi 19/10. Vous seront présentés: les différents protocoles et procédures en interne et en externe (présence de Mme Lombardi, société CRM Rodez).

Madame Bequet remercie l'ensemble des participants et le conseil d'école est levé à 19h30.

Engagement - 16 octobre 23
Conseil d'école

Yann Samson	Directeur enfance		Yann
DARADE	Podeline	enseignante GS	Podeline
ROCHE	Delphine	enseignante GS	Delphine
SAUTEL	Romane	enseignante MS	Romane
GUIZARD	Vanessa	enseignante MS	Vanessa
ESPIE	Carole	ATSEM	Carole
CATALANO	Nancy	ATSEM	Nancy
Savoie	Aurore	ATSEM	Aurore
CHARPENTIER	Laura	DPE	Laura
RAKOTOARISOA	Carole	Adjointe au maire	Carole
NICOLAS	Estelle	Dir pôle ESE	Estelle
GARCIA	Sophie	APE	Sophie
EGEA	David	enseignant	David
LAGACHE	Valérie	enseignante	Valérie
BAUER	Valérie	enseignante	Valérie
TOURTIN	Valérie	enseignante	Valérie
FIRRIOLO	Cline	enseignante	Cline
Emilie Bregret	Directrice		Emilie Bregret

